

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/022/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES
EQUIPEMENTS SOCIAUX - Subventions d'équipement à diverses associations -
1ère répartition 2019.

19-33532-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subvention à l'association des Equipements Collectifs des Escourtines sis 15, Traverse de la Solitude dans le 11 ème arrondissement.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte d'une part de leur situation financière, d'autre part du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville.

Ainsi, il est proposé d'attribuer sur la base des projets présentés par les associations des subventions d'équipement pour un montant total de 14 750 Euros (quatorze mille sept cent cinquante Euros) dont 2250 Euros (deux mille deux cent cinquante Euros) pour une association de notre secteur.

Est annexée à ce rapport, la convention à conclure avec l'Association subventionnée.

Cette subvention est attribuée de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarités, année 2019 à hauteur de 2250 Euros (deux mille deux cent cinquante Euros) pour l'attribution de subvention d'équipement à l'association suivante de notre secteur :

Tiers 11591
Association des Equipements Collectifs des Escourtines
15, traverse de la Solitude
13011 Marseille
EX014457
Achat de matériel frigorifique pour l'Epicerie Solidaire 2 250 Euros

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Cette subvention sera versée après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 4 Les paiements seront effectués dans un délai de deux ans à compter de la notification de l'attribution de la subvention.

ARTICLE 5 La dépense totale s'élève à 14 750 Euros (quatorze mille sept cent cinquante Euros) dont 2250 Euros (deux mille deux cent cinquante Euros) pour notre secteur. Elle sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019